

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2017 TENANT LIEU DE PROCES-VERBAL**

Date de la convocation : 16 mai 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Absent (s) : 0

Présent (s) : 12

Votants : 12

Membres présents : Mmes Gaëlle CANEVET, Hélène CHARLES, Valérie DEUIL, Marie-Pierre GAONAC'H, Christiane PIRIOU MM. Jean-Jacques GUEGUEN, Jean L'HARIDON, Didier LE BERRE, Michel LE DU, Ronan GALLIOU, Raymond MESSAGER.

Membres absents :

Membre absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : Ronan Galliou

Date d'affichage : 31 mai 2017

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2017.

1. Départ de Madame Horellou

Le Maire tient à notifier à l'ensemble du Conseil Municipal le départ de Madame Valérie Horellou de ses fonctions de conseillère municipale, en vertu de l'article L 2121-4 CGCT.

Par courrier en date du 10 avril 2017, Madame Horellou a fait savoir à Monsieur Le Maire qu'elle souhaitait mettre fin à son mandat. A la même date, Monsieur Le Maire a rédigé un courrier à l'intention de Madame Horellou déclarant prendre acte de cette décision. Le courrier de Madame Horellou a été transmis dès sa réception au Préfet du Finistère.

2. Décision modificative n°1 : part Landudal pour effacement des réseaux

Monsieur Le Maire fait part de la nécessité de modifier certaines lignes budgétaires pour permettre le paiement d'un mandat correspondant à la part de Landudal pour l'effacement des réseaux. Il propose donc d'effectuer les modifications ci-après :

Dépenses		
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	1518,22 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 1518,22 €
Total		0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces modifications du budget

Transmis en Préfecture le

3. Autorisation de signature de la convention relative au financement de la langue bretonne

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- de la fin de la convention d'initiation au breton dans les écoles primaires publiques, à raison de deux heures hebdomadaire pendant 30 semaines de l'année scolaire.

- que le Département du Finistère a élaboré un schéma linguistique pluriannuel. La convention qui a été proposé à la commune serait donc adoptée pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2017

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour permettre de poursuivre cette démarche.

Pour la rentrée 2017, l'école a fait une demande supérieure à celle de l'année scolaire 2016-2017 (demande validée par l'Inspection académique). Ainsi, de 2 h en 2016-2017, la demande porte sur 3 heures pour 2017-2018. Le montant de la participation financière serait donc modifié :

- Pour l'année scolaire 2017-2018 elle serait, sans la participation de la Région, de 2 700 € pour 3H/semaine sur 30 semaines. Après déduction de la participation de la Région qui est, selon les premières estimations du Département, de 300,30 € par classe (ce montant dépend du nombre de classes bénéficiant du dispositif sur l'ensemble du Finistère) la participation pour la commune est estimée à 1 799,10 € pour 3 H par semaine sur 30 semaines.

La commission des finances propose le maintien de 2 heures d'enseignement de breton sur 30 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide poursuivre ce dispositif à l'école publique de Landudal
- autorise la poursuite du financement de l'enseignement pour 2 classes et ce dans la limite de 1 200 € par an pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2017
- autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental, relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques.

Transmis en Préfecture le

4. Main levée des réserves

Dans le cadre de la restructuration et extension du préau de l'école, des retenues de garantie ont été prises :

- Lot 2 – charpente : entreprise MCA :
650.80 € (mandat 420-2015)
13.29 € (mandat 99-2016)
- Lot 5 – revêtement de sol- faïence : entreprise SAS Cariou Pierre
186.52 € (mandat 38-2016)
3.82 € (mandat 97-2016)

Les travaux ont été entièrement réalisés et sont conformes au CCTP, le déblocage des retenues de garantie doit être fait

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à débloquer les retenues de garantie pour l'entreprise MCA

- Autorise le Maire à débloquer les retenues de garantie pour l'entreprise SAS Cariou

Transmis en Préfecture le

5. Ecole- Travaux de rénovation : choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part du lancement le 13 mars dernier de la consultation relative à la rénovation d'une salle de classe, procédure passée selon les modalités de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

- 1- 60 % pour le prix des prestations,
- 2- 40 % pour la valeur technique de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2017 de la Commune.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie le 22 avril 2017 et propose à l'assemblée délibérante, sous les conseils du maître d'œuvre Monsieur André Lennon, de retenir les entreprises ci-dessous, considérées comme économiquement les plus avantageuses selon les critères énoncés précédemment :

- Pour le lot n°01 – Démolition, gros œuvre : l'entreprise MORVAN domiciliée ZI des Pays Bas à Briec pour un montant de 9 833.80 € HT
- Pour le lot n°02 – Menuiseries extérieures : l'entreprise DOUERIN domiciliée 31 rue de Douarnenez à Plogonnec pour un montant de 1866.38 € HT
- Pour le lot n°03 – Electricité - VMC : L'entreprise AP ELEC domiciliée ZI des Pays Bas à Briec pour un montant de 3 061 € HT
- Pour le lot n°04 – chauffage fuel – plomberie - sanitaires : l'Entreprise PERENNOU domiciliée Pont ar Helec à LANDUDAL pour un montant de 3 331 € HT
- Pour le lot n°05 – Cloisons sèches – faux-plafonds - isolation l'Entreprise SARL Stéphane BRONNEC domiciliée Garsarbig à LANDREVARZEC pour un montant de 8 240 € HT
- Pour le lot n°6 : Chapes - carrelage: l'Entreprise LE TEUFF carrelage domiciliée Prajou Marie à Le Cloître-Pleyben pour un montant de 3985 € HT
- Pour le lot n°7 : peinture : l'entreprise ML DECOR domiciliée 21 rue du Général de Gaulle au Faou pour un montant de 987.30 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés.
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions afférentes à ces dépenses auprès du conseil départemental du Finistère et du conseil régional Bretagne.

Transmis en Préfecture le

6. Travaux bâtiments communaux : choix de l'offre d'emprunt

Pour le financement de travaux sur les bâtiments communaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une consultation a été faite auprès de 3 établissements bancaires.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie le 20 mai 2017 et propose à l'assemblée délibérante de retenir l'offre ci-dessous

La Banque Postale répond intégralement à la commande faite à savoir :

- contraction d'un emprunt de 200 000 € à taux fixe d'une durée de 15 ans à annuité,

Son offre est jugée la plus avantageuse économiquement avec :

Pour le prêt de 200 000 €, un taux de 1.42 %, des frais de dossier de 250 €, soit un TEG de 1.44 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Le Maire à souscrire à cet emprunt et à signer pour ce faire tous les documents nécessaires

Transmis en Préfecture le

7. Projet Stade VTT : demande de subventions

Un projet de stade VTT est à l'étude. Ce dernier devrait se construire à Keraudren. Le coût des travaux est estimé à 72 000 € HT.

Il convient de détailler le plan de financement du projet de stade VTT :

PLAN DE FINANCEMENT	
Opération	HT
Coût estimé du projet	72 000
Subvention Quimper Bretagne Occidentale (20%)	14 400
Subvention Conseil Départemental (20%)	14 400
Subvention CNDS (20%)	14 400
Commune de Landudal (40%)	28 800

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise le maire à présenter les demandes de subventions présentées

Transmis en Préfecture le

8. Aménagement et sécurisation des entrées de bourg : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire fait part du lancement le 29 mars dernier de la consultation relative à l'aménagement et la sécurisation des entrées de bourg, procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Deux entreprises ont apporté une réponse à cette consultation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

- 1- 60 % pour le prix des prestations,

2- 40 % pour la valeur technique de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2017 de la Commune.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie le 20 mai 2017 et propose, sur conseil de Finistère Ingénierie Assistance du Conseil Départemental, à l'assemblée délibérante de retenir l'entreprise ci-dessous

- Lagad ar brug / ING Concept domiciliées à Guernaleon, 29190 Lannédern et 15 Rue Joachim du Bellay, 29400 Landivisiau pour un montant de 45 657.50 € HT

Le tableau ci-dessous présente l'analyse faite par FIA du Conseil Départemental des offres suite à leur audition du vendredi 19 mai 2017 :

Offre		Lagad ar brug / ING Concept	DCI Environnement
Prix	TOTAL HT	45 657.50	56 844.50
	Tranche ferme	7 537.50	12 523.45
	Tranche optionnelle 1	5 200.00	7 716.30
	Tranche optionnelle 2	11 000.00	12 422.00
	Tranche optionnelle 3	13 970.00	15 213.00
	Tranche optionnelle 4	7 950.00	8 969.75
	Note prix (40%) /5	5.00	4.02
Valeur technique	Composition de l'équipe et les moyens techniques et références 25%	4.00	5.00
	La perception générale des sites et la méthodologie 25%	4.00	4.00
	Pertinence du planning 10%	5.00	5.00
TOTAL pondéré		4.50	4.36
Classement		1.00	2.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer le marché à l'entreprise pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

9. Aménagement et sécurisation des entrées de bourg : demande de subventions

Des travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées de bourg vont être entrepris. Ce projet est divisé en plusieurs tranches : 1 tranche ferme et 4 optionnelles.

- La tranche ferme concerne les secteurs 1 et 2 tels que définis au programme
- Les tranches optionnelles concernent les secteurs 3 à 6 tels que définis au programme

Le marché sera découpé en 6 phases :

- Secteur 1 (travaux à réaliser au premier semestre de 2017)
- Secteur 2 (travaux à réaliser au deuxième semestre de 2017)
- Secteur 3 (travaux à réaliser en 2018)
- Secteur 4 (travaux à réaliser en 2018)
- Secteur 5 (travaux à réaliser en 2019)
- Secteur 6 (travaux à réaliser en 2020)

La tranche ferme est fixée à 55 000 € HT pour la tranche ferme et à 605 000 HT € pour les tranches optionnelles.

Afin de financer ce projet, la commune va être amenée à présenter des demandes de subventions

Subventions aménagement et sécurisation des entrées de bourg			
Coût des travaux		Financement du projet	
Nature de l'opération	Montant	Subvention	Montant
Maîtrise d'œuvre	45657.5	Conseil Départemental (10%)	71315.75
Topo	7500	Conseil Régional (10%)	71315.75
Tranche ferme travaux	55000	Réserve parlementaire (10%)	71315.75
Tranche optionnelle travaux	605000	Commune de Landudal (70%)	499210.25
Total	713157.5	Total	713157.5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à présenter les demandes de subventions qui pourront être présentées dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation des entrées de bourg

10. Projet de modification des statuts du Sivalodet

Le Sivalodet, syndicat mixte reconnu Etablissement public territorial de bassin (EPTB) depuis 2010, a pour objet de promouvoir une gestion équilibrée de la ressource et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Odet.

Représentant actuellement 26 communes du bassin versant de l'Odet, le syndicat regroupe :

- Les communes de Briec-de-l'Odet, Combrit-Sainte-Marine, Coray, Ederm, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Laz, Leuhan, Plogonnec, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven, Quimper et Trégourez,
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) pour les communes d'Elliant, de Saint-Yvi et Tourc'h, la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) pour la commune de Cast et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF) pour les communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Pleuven et Saint-Evarzec,
- Le département du Finistère et la Région Bretagne.

Par délibérations en date du 21 février 2017, le comité syndical du Sivalodet a validé une modification des statuts du syndicat afin de permettre :

- D'une part, l'adhésion de la Communauté de communes de Haute Cornouaille au Sivalodet, en lieu et place des communes de Coray, Laz, Leuhan, Trégourez et représenter Saint-Gouézec
- D'autre part, la représentation de Bénodet par la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, en sus des communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Pleuven et Saint-Evarzec.

Conformément aux textes en vigueur, afin que cette modification puisse être entérinée par arrêté du préfet du Finistère, il revient aux membres actuels du Sivalodet de se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les propositions d'adhésion de la Communauté de communes de Hautes Cornouaille et de représentation de Bénodet par la Communauté de communes du Pays Fouesnantais ainsi que le projet de statuts modifiés ci-joints. La modification statutaire sera par ailleurs à soumettre à la validation du prochain comité syndical du Sivalodet en juin 2017.

Transmis en Préfecture le

Questions diverses

- aire de jeux : des devis ont été reçus par Madame Deuil, ils vont être étudiés
- Sivalodet : déplacements des ouvrages prévus sur l'Odet en raison de forte présence de frayères
- Démolition maison Le Mao : permis de démolir a été refusé par les Bâtiments de France, un rendez-vous a été pris avec ces derniers et EPF pour défendre ce permis.
- Enedis : changement de compteur, mise en place des compteurs « Linky »
- Le 24 juin : Kermess de l'école à l'Atelier, le 22 septembre : inauguration de tous les travaux faits à l'école
- Coopérative jeunesse : projet pour les 16-18 ans, le document de présentation a été envoyé à 16 jeunes de la commune
- repas des aînés : le samedi 10 juin

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Raymond MESSAGER